

## VILLE DE LAC-MÉGANTIC

### AVIS PUBLIC

#### **DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N<sup>o</sup> 1324 LOT 6 327 605 DU CADASTRE DU QUÉBEC (5199, RUE FRONTENAC)**

**AVIS est par les présentes donné par la soussignée :**

Que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du mardi 20 août 2019, à 19h30, à la salle J.-Armand-Drouin de l'hôtel de Ville, 5527, rue Frontenac, statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes et portant le n<sup>o</sup> 19-03.

#### **Nature et effets :**

Le futur propriétaire du lot 6 327 605 du cadastre du Québec (Gestion J.A. Laroche inc. – 5199, rue Frontenac) demande des dérogations mineures afin de construire un bâtiment d'une hauteur de 14 mètres implanté à l'intérieur du triangle de visibilité et à 0,5 mètre de la rue Thibodeau.

Le futur propriétaire demande également une dérogation mineure afin d'implanter l'aire de stationnement à moins d'un mètre du bâtiment principal et des limites de terrain.

#### **Raisons :**

##### Hauteur du bâtiment et marge de recul avant

La grille des spécifications de la zone M-319 édictée en vertu de l'article 3.3 du Règlement de zonage n<sup>o</sup> 1324 définit la hauteur maximale à 12 mètres et la marge de recul avant minimale à 1 mètre de la rue Thibodeau.

##### Triangle de visibilité

L'article 9.3 du Règlement de zonage n<sup>o</sup> 1324 interdit toute construction de plus de 1 mètre à l'intérieur du triangle de visibilité formé par les lignes d'emprises.

##### Implantation des cases de stationnements

L'article 11.3 du Règlement de zonage n<sup>o</sup> 1324 définit une distance de dégagement minimale de 1 mètre entre une aire de stationnement et une limite de terrain ou un bâtiment principal.

#### **Identification du site concerné :**

Le site concerné est le lot 6 327 605 du cadastre du Québec (Gestion J.A. Laroche inc. – 5199, rue Frontenac).

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes et pourra communiquer en tout temps avec le Service d'urbanisme et de géomatique de la municipalité.

**DONNÉ** à Lac-Mégantic, ce 2<sup>e</sup> jour du mois d'août 2019.

M<sup>me</sup> Nancy Roy,  
Greffière